

L'écho de nos villages

NUMÉRO 2
AOÛT 2001

MERCUS • GARRABET • AMPLAING • JARNAT • GROQUIÉ



Sommaire

- Infos associations mercusiennes
- La sécurité routière
- Délibérations du conseil municipal
- Animations
- Travaux
- Etat civil
- Environnement
- En encart : données budgétaires

Le conseil municipal
adresse ses félicitations
à tous les jeunes de nos villages,
lauréats aux examens de fin d'année.



GARRABET • AMPLAING • JARNAT • GROQUIÉ

ÉDITORIAL

Ce 2^{ème} numéro de notre journal municipal consacre une grande place aux associations communales.

Le 12 mai 2001 a vu l'organisation annuelle de la journée des associations, qui s'est déroulée sous un magnifique soleil (enfin !) et avec une excellente participation des intervenants et du public.

Mais, le saviez-vous ? : adoptée le 1^{er} juillet 1901 la loi sur la liberté d'association a cent ans cette année.

Proclamée solennellement par l'assemblée constituante en 1790, la liberté d'association sera le détonateur de bien des luttes sociales et bien des combats politiques pour en assurer l'existence et le respect.

Le seul cadre juridique permettant alors la création d'associations était le code pénal napoléonien de 1810 qui était très restrictif. Les rares associations qui avaient une existence de "fait" végétaient dans la précarité et n'avaient par conséquent aucune capacité juridique.

Il va falloir attendre le 1^{er} juillet 1901 pour voir adopter le texte définitif de la loi relatif au contrat d'association consacrant la liberté d'association sous tous les aspects.

Les associations sont désormais pourvues d'un support et d'un cadre juridique et à partir de cette date elles vont connaître un essor considérable et ce dans les domaines les plus variés de l'activité humaine.

Un peu partout cette année des manifestations diverses célébreront le souvenir de ce grand moment de notre histoire législative : l'acquisition d'une liberté civique fondamentale, le mode d'exercice d'une pratique active de la citoyenneté et la vitalité d'un secteur d'activités en pleine croissance.

Pour la petite histoire, 5 mois et 28 séances de travail furent nécessaires à l'élaboration de la loi avant qu'elle ne soit transmise au Sénat.

La chambre des députés adopte l'ensemble du projet de loi lors de sa séance du 28 juin 1901 par 313 voix contre 249.

Les 21 articles sont promulgués le 1^{er} juillet 1901 par le Président de la République Emile LOUBET, au côté duquel WALDECK-ROUSSEAU est heureux d'apposer sa signature. En effet, son premier projet datait de 1882...

Gageons que les membres des 750 000 associations aujourd'hui en activité dans notre pays (7 573 en Ariège) auront cette année une pensée reconnaissante pour Pierre WALDECK-ROUSSEAU.

Eliane GRAVES

Le beau temps est revenu !!!

L'herbe du stade de Mercus était bien verte, porteuse d'espérance et annonciatrice de l'été. L'heure des festivités avait sonné, aussi, l'occasion était belle pour les associations culturelles, sportives de la commune de fédérer autour d'elles, la population friande de manifestations où elle aime se retrouver, dans un cadre champêtre, loin des mondanités et de la trépidante vie quotidienne.

Ce rassemblement festif a permis aux différentes associations de présenter leur activité, le travail patiemment construit par les membres des bureaux dont la seule et noble ambition est de faire respirer la commune, et permettre à toutes les générations de se retrouver pour passer une agréable journée.

Bien sûr, tradition française oblige, il ne manquait ni les rafraîchissements, ni les grillades, ni les flonflons de l'accordéon. Le Conseil Municipal n'a pas laissé passer le moment pour honorer un de ses premier rendez-vous avec la population en offrant le vin d'honneur, a la grande satisfaction de chaque convive, réjoui comme il se doit en pareille circonstance.

Une journée bien remplie

Le programme fourni, démarra par le sport le plus populaire des fêtes de village du grand sud ! Le **concours de pétanque** en doublettes à la mêlée. Carreaux et instruments de mesure furent de sortie avec les habituels gestes démonstratifs de désespoir, à "la Pagnol", pour chaque échec.

Le tennis de table pour les vrais compétiteurs, le **ping-pong**, pour les amateurs de jeux en famille le dimanche, histoire de tenir éveillés les fervents de la sieste, avec le bruit de la balle.

Les costauds du mollet eurent droit à leur heure de gloire avec la **balade en VTT**, à la fois sportive et champêtre.

A l'heure du repas, incontournable apéritif et grillades.



Dès la reprise des "hostilités", à 14 heures **pêche à la ligne** : les enfants ont taquiné les truites "Farios" ou "Arc en ciel" qui scintillaient au bout du frêle fil de crin.

L'atelier de **pâte à sel** a permis de donner des formes en construisant des figurines, avec un matériau méconnu et difficile à travailler, selon l'inspiration des élèves guidés par les parents.

Les écoles de **football** et de **tennis** peuvent amener des jeunes pratiquant à s'inscrire au club et à vouloir imiter les champions.



La démonstration de **tennis-ballon**, calqué sur le principe du tennis et du volley-ball, pratiqué tous deux avec filet et ballons, mettent en exergue adresse et mobilité.

La souplesse et la grâce étaient représentées par le club de **gymnastique** "GRS de Foix-Montgailhard" qui a effectué de superbes démonstrations .



Après les émotions et les efforts, la collation offerte aux enfants a amené beaucoup de joie, autant parmi les petits que les grands, car il n'y a rien de plus beau que les rires des enfants qui sont l'avenir de notre commune.

Comme dans tout notre sud-ouest, pas de journée possible sans **rugby**. La copie conforme pour l'esprit des Barba Rians, les célèbres "Tartarians" furent opposé à une équipe de Saverdun. Plus folklorique que technique, le jeu consistait surtout à tenir toute la rencontre; ce fut dur pour certains...



Tout au long des festivités, les enfants s'en donnèrent à cœur joie sur le circuit de **mini motos** et sur la **structure gonflable** où chacun peut rebondir à loisir, en toute sécurité, sous le regard des heureux parents, ravis de voir que cette fête n'avait oublié ni petits ni grands.

Enfin pour clore cette magnifique journée, l'apéritif offert par la municipalité avec le concours de Régis notre boulanger, suivi d'un repas dansant animé par Charlie Musette .

La vie associative a démontré, si besoin était, qu'elle fait partie intégrante du village et que les bonnes volontés sont nombreuses et méritent un "grand coup de champagne".

La meilleure récompense a été la participation massive des habitants, la joie et la bonne humeur de tous .

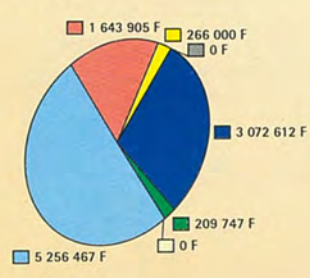
A l'année prochaine !



VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRINCIPAL - SECTION FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes

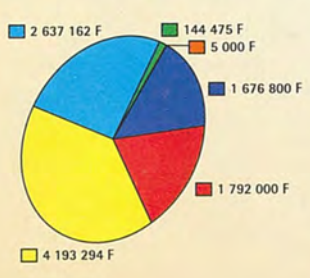
- Excédent de fonctionnement reporté
- Produits des services du domaine et ventes diverses
- Travaux en régie
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante (revenus location,...)
- Produits exceptionnels



Total recettes : 10 448 731 F

Répartition des dépenses

- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Virement à section d'investissement
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles



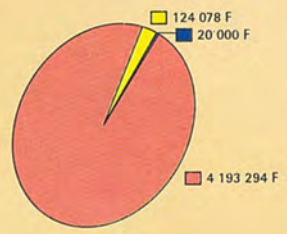
Total dépenses : 10 448 731 F

Augmentation du budget par rapport à l'année dernière : affectation d'excédents non utilisés en 2000 sur la section investissement

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRINCIPAL - SECTION INVESTISSEMENT

Répartition des recettes

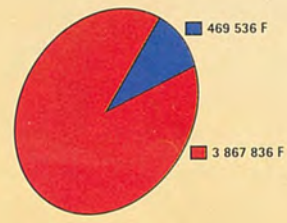
- Emprunts et dettes
- Virement de la section fonctionnement
- Résultat reporté



Total recettes : 4 337 372 F

Répartition des dépenses

- Remboursement d'emprunt
- Dépenses d'équipement

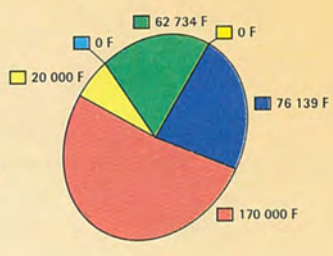


Total dépenses : 4 337 372 F

BUDGET EAU - SECTION EXPLOITATION

Répartition des recettes

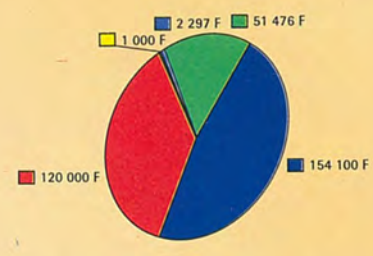
- Excédent antérieur reporté
- Vente de produits fabriqués, prestations
- Subvention d'exploitation
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Reprise sur amortissements et provisions



Total recettes : 277 576 F

Répartition des dépenses

- Achats,...
- Impôts, taxes et versements assimilés
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux amortissements et provisions



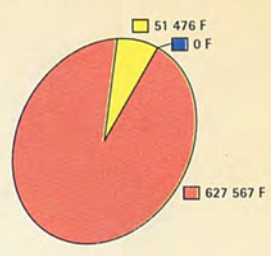
Total dépenses : 277 576 F

A noter que la vente de l'eau (170 000 F charges comprises) ne couvre pas la dépense d'exploitation (277 576 F) cette situation est anormale. La différence est couverte par une subvention d'équilibre (120 000 F) venant du budget principal.

BUDGET EAU - SECTION INVESTISSEMENT

Répartition des recettes

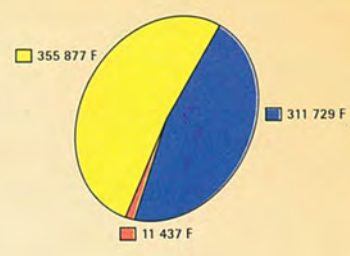
- Excédent antérieur reporté
- Subvention d'investissement
- Amortissement des immobilisations



Total recettes : 589 943 F

Répartition des dépenses

- Déficit antérieur reporté
- Subvention d'investissement
- Immobilisations en cours



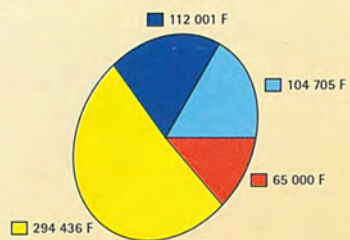
Total dépenses : 579 043 F

On notera la part trop importante de la subvention d'équilibre qui provient du budget principal, l'autofinancement est nettement insuffisant.

BUDGET ASSAINISSEMENT - SECTION EXPLOITATION

Répartition des recettes

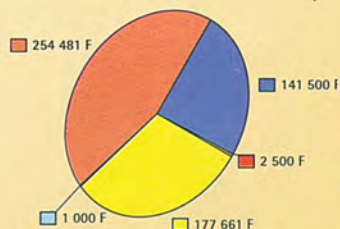
- Excédent antérieur reporté
- Vente de produits fabriqués, prestations
- Subvention d'exploitation
- Reprise sur amortissements et provisions



Total recettes : 577 142 F

Répartition des dépenses

- Achat
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dotation aux amortissements et provisions

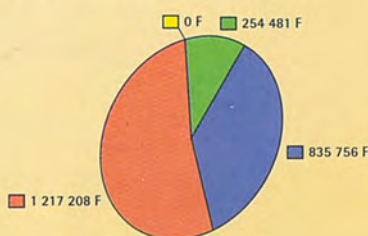


A noter que la facturation de l'assainissement (65 000 F charges comprises) ne couvre pas la dépense d'exploitation (577 142 F) cette situation, comme pour l'eau, est anormale. La différence est couverte en partie importante par une subvention d'équilibre (294 436 F) venant du budget principal.

BUDGET ASSAINISSEMENT - SECTION INVESTISSEMENT

Répartition des recettes

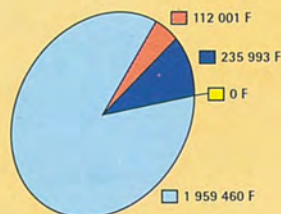
- Excédent antérieur reporté
- Subvention d'exploitation
- Emprunt et dettes assimilées
- Amortissements des immobilisations



Total recettes : 2 307 454 F

Répartition des dépenses

- Subvention d'investissement
- Emprunt et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations en cours



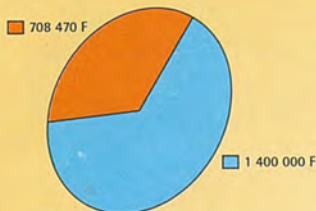
Budget en progression, due à l'importance de la 5ème tranche. Ce poste budgétaire demandera encore quelques années d'efforts.

Total dépenses : 2 307 454 F

RÉGIE ÉLECTRIQUE - SECTION EXPLOITATION

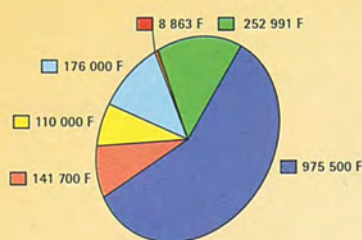
Répartition des recettes

- Produits de gestion courante
- Excédents antérieurs reportés



Répartition des dépenses

- Achats,...
- Impôts, taxes et versements assimilés
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux amortissements
- Virement section investissement



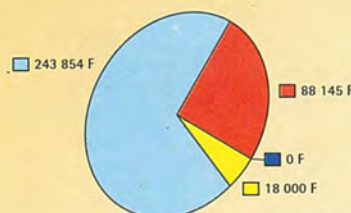
On note un écart de 443 415,36 F entre les recettes et les dépenses, cette somme est affectée au fond de réserve, une partie servira à financer les investissements.

Total dépenses : 1 665 054,64 F

RÉGIE ÉLECTRIQUE - SECTION INVESTISSEMENT

Répartition des recettes

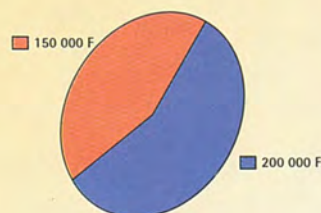
- Excédent d'investissement reporté
- Apports, dotation et réserves
- Amortissement des immobilisations
- Autofinancement complémentaire



Total recettes : 350 000 F

Répartition des dépenses

- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours



A noter que, jusque là, les investissements étaient financés directement par le budget principal.

Total dépenses : 350 000 F

VIE DES ASSOCIATIONS

La commission vie associative a rencontré la plupart des associations et comités des fêtes de notre commune les 30 mars, 2 et 3 avril 2001

Au cours de ces réunions, nous avons constaté une participation active de nos interlocuteurs aux différentes discussions.

Les responsables ont accepté de répondre au questionnaire portant d'une part sur les résultats de gestion pour l'exercice écoulé, d'autre part sur les prévisions pour l'exercice à venir.

Le Maire Adjoint
Roselyne RIU

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Déclarée "**grande cause nationale**" pour l'an 2000 la sécurité routière doit demeurer présente au quotidien et non proclamée haut et fort ponctuellement, comme pour se donner bonne conscience ;

48% des automobilistes français transgressent le code de la route, et tout en reconnaissant le bien fondé de la règle routière, en font leur propre interprétation. Cette transgression ne s'accompagnant pas toujours de la conscience d'une prise de risque.

Dans le cas particulier de la vitesse, le non-respect des limitations apparaît comme le comportement le mieux toléré et le plus banalisé.

Notre commune n'est pas épargnée par le phénomène.

L'accès sud à Mercus, la traversée de Garrabet ou d'Amplaing ressemblent parfois plus à des pistes de vitesse qu'à de quiètes traversées de village rural.

Face à cet incivisme qui est le fait de tout un chacun (vous, moi, un voisin, un ami...) la municipalité mène une réflexion sur des aménagements sécuritaires nécessaires à la restauration de la tranquillité de tous les habitants, qu'ils soient jeunes ou vieux, afin que nos villages retrouvent une sécurité maximum.

Dans cette attente, gare à la "maréchaussée" qui renforcera vigilance et contrôles...

Bonne route sécurisée à tous.

Délibérations du Conseil Municipal

(Code Général des Collectivités Territoriales)

Les délibérations du Conseil Municipal sont inscrites par ordre de date sur un registre coté et paraphé par le préfet.

Elles sont signées par tous les membres présents à la séance.

Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès verbaux du conseil municipal, des budgets, des comptes de la commune et des arrêtés municipaux.

Quelques délibérations du Conseil municipal

18 mai 2001

- Approbation du budget de la régie d'électricité et transfert de la ges-

tion à la régie Tarascon.

- Passage au 35 h pour tous les agents communaux.

- Création d'un poste d'emploi jeune.

15 juin 2001

- Création d'un parc de contention pour les animaux (bovins, ovins) à usage des agriculteurs.

- Régularisation de parcelles à Amplaing-Le Barry vendues lors des travaux de la 2x2 voies en 1990-91.

- Désignation par tirage au sort des jurés d'assises.

- Attributions des emplois saisonniers.

- Suspension de la location de la salle du rez-de-chaussée de la mairie pour cause de troubles à l'ordre public et nuisances sonores.

ANIMATIONS

- 28, 29 et 30 JUILLET

Fête d'AMPLAING

(comité des fêtes d'Amplaing)

- 4 AOUT

Fête de CROQUIE (association de pétanque mercusienne) concours de pétanque et repas en soirée

- 11, 12 et 13 AOUT

Fête de MERCUS

(comité des fêtes de Mercus)

Samedi 11 :

concours de boules "lyonnaise"

- 18, 19 et 20 AOUT

Fête de GARRABET

(comité des fêtes de Garrabet)

TRAVAUX

- Mise en œuvre de la 5^{ème} tranche des travaux d'assainissement, complété par les travaux d'alimentation en eau potable, enfouissement des réseaux d'électricité et télécommunications sur le secteur du lotissement Paul MARROT et les chemins de Yon et Pichoby (en cours).
- Réfection du logement communal du presbytère d'Amplaing (terminé).
- Réfection du réseau d'adduction d'eau potable et usée rue Philippe AMIEL à Amplaing (terminé).
- Création d'un parc de contention à animaux (à côté du site de la décharge communale) mise à disposition gratuite aux éleveurs de la commune (terminé).
- Installation d'abris bus à Garrabet (en cours).
- Aménagement d'un bureau d'accueil au rez-de-chaussée de la Mairie (en cours)..

etat civil

DECES :

Mme Pilar BELSA, épouse GONZALEZ

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.



> CHAUFFE-EAU SOLAIRES : la Région subventionne votre équipement

Le bon ensoleillement de la région plaide pour l'utilisation de l'énergie solaire au niveau de l'habitat, en particulier pour les chauffe-eau. L'installation type comprend des capteurs solaires (de préférence sur un toit en pente exposé plein sud), un ballon de stockage, un réseau de tuyauteries et un chauffage d'appoint (électricité, gaz, fioul, ...) qui prend le relais pour compléter l'énergie solaire.

Ces installations coûtent environ 20 000 F pour assurer les besoins en eau chaude d'une famille de 3 ou 4 personnes. Pour faire décoller ce marché, le Conseil Régional a décidé de doubler, pendant 2 ans, la prime que verse l'ADEME qui s'élève, en moyenne, à 6 000 F par chauffe-eau individuel. L'objectif clairement identifié est d'atteindre 3 000 installations solaires individuelles et 7 000 installations collectives en Midi-Pyrénées à l'horizon 2006.

> INSTALLATION DES REEMETTEURS LA SEPT/ARTE et la CINQUIEME

Zone de montagne du département de l'Ariège (Plan Pyrénées)

Le CIDAP (Comité Interrégional pour le développement et l'aménagement des Pyrénées), Télédiffusion de France (TDF) et les sociétés de programmes La SEPT/ARTE et LA CINQUIEME ; avec le soutien financier de l'État et du Conseil Général de l'Ariège ont mis en place un plan Pyrénées pour l'amélioration de la desserte télévisuelle des sociétés de programmes du 5ième réseau de télévision national.

Les réémetteurs identifiés dans ce Plan ont été installés et vous permettent de recevoir dès aujourd'hui les programmes des chaînes ARTE et La Cinquième. En fonction de votre lieu de résidence ou du réémetteur qui vous diffuse déjà les programmes des autres sociétés, il est important de procéder au réglage de votre téléviseur sur le canal adéquat, à savoir :

MERCUS GARRABET	1	30	H	543.25
TARASCON SUR ARIÈGE	25	32	H	559.25
TARASCON SUR ARIÈGE 2	1	35	H	583.25

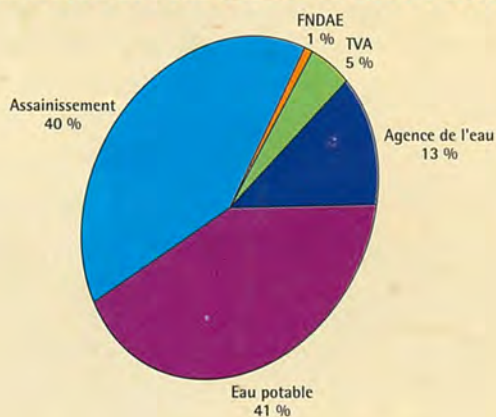
EVOLUTION DE COÛT DE L'EAU POTABLE EN 2000

(Source : Agence de l'Eau Adour Garonne)

Lorsqu'un abonné acquitte sa facture d'eau, il paie le prix d'une eau de qualité, distribué en quantité suffisante 24 h sur 24, tous les jours de l'année, à tous. Mais il paie aussi l'évacuation et la dépollution de cette même eau, après l'utilisation.

Pour parvenir à ces performances, les communes doivent s'équiper, avec l'aide technique et financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Prix total moyen de l'eau potable en 2000 : 16,73F le m³



16.73F le m³ en 2000 contre 16.52 en 1999, soit + 1,3% c'est le prix moyen payé dans le bassin Adour Garonne par une famille de trois personnes utilisant 120 m³/an.

Il comprend :

> **6.82F/m³** pour le service de distribution de l'eau après traitement éventuel de potabilisation;

> **6.66F/m³** pour son évacuation et son épuration après utilisation. C'est le service assainissement. Pour ces deux parts le prix englobe l'amortissement des travaux réalisés et les frais d'exploitation des ouvrages

> **2.24F/m³** pour la protection de l'environnement redevance, prélèvement et pollution perçues par l'agence de l'eau Adour Garonne depuis 1992, la part de cette redevance est constante : 13% du prix de l'eau

> **0.14F** pour le FNDAE (Fond National pour le Développement des Adductions d'Eau) destiné à aider les communes rurales

> **5.5%** de TVA lorsqu'elle s'applique (dépend de la taille de la commune)

La contribution à la protection de l'environnement 13% en moyenne

Redevance Prélèvement (Libellé "préservation des ressources en eau" sous la rubrique distribution de l'eau de la facture). Elle est due par la collectivité qui prélève l'eau en rivière ou nappe pour alimenter la population. Elle est calculée à partir du volume annuel soustrait au milieu naturel. Le producteur d'eau répartit cette charge au prorata des volumes distribués aux usagers.

Redevance Pollution (Libellé lutte contre la pollution sous la rubrique "organisme public" de la facture). Acquitté pour le moment seulement par les habitants des communes de plus de 400 habitants agglomérés, elle est fonction de la population de la commune. Son coût au m³ est calculé par l'Agence de l'Eau. Elle est perçue par le distributeur d'eau et reversée à l'agence.

Le coût de l'eau, coût d'un service local plus que d'un produit, varie d'une commune à l'autre. Il dépend notamment de :

- La disponibilité et la qualité des ressources initiales
- la distance entre ces ressources et les lieux de consommation
- la densité et la concentration de la population
- des mouvements de population saisonnière qui imposent des surdimensionnement des ouvrages.

L'écart des prix de l'eau entre les communes amont et aval d'un même cours d'eau persiste. Il est dû à la nécessité de traiter de façon plus élaborée à l'aval du bassin une eau brute généralement de moins bonne qualité. Par ailleurs, l'eau est souvent plus chère dans les communes touristiques et littorales.

Qui fixe le prix de l'eau potable et qui est responsable ?

En dehors de la TVA et des redevances, le prix de l'eau est fixé par la commune ou le groupement de communes concernées.

Le Maire est responsable de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées. Ces services et la gestion de l'eau potable sont assurés par :

Une régie municipale pour 1158, communes

Une régie Syndicale pour 2025 communes

Une société privée pour 3684 communes.

Situation dans notre commune

- | | |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Eau | • Abonnement : 30F/an |
| | • Prix du m ³ : de 0 à 50m ³ 1 F, > à 50 : 0,61 F |
| Assainissement | • Abonnement : 150 F/an |
| | • Prix du m ³ : 1 F |